

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 21 Décembre 2018 à 19H00

Etaients présents : Mrs et Mmes Patrick FOURCHEGU, Christophe NOYERIE, Jean Louis BOGIRAUD, Eric BANC, Maryse FAY, Catherine DESCHAMPS, Blandine DANANCHER.

Délégations de pouvoirs :

- Monsieur Mr DUBOSQ Alain a donné son pouvoir à Monsieur Patrick FOURCHEGU.

Absent :

- Joseph DESRIEUX

La fiche de présence est émarginée par tous les conseillers présents.

Mme Blandine DANANCHER est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal à 19H00 précise.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à faire sur le compte rendu du 6 novembre 2018 Aucune objection de la part des conseillers municipaux, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.

Monsieur le maire propose de commencer à aborder les sujets mentionnés à l'ordre du jour
1°) Délibération SPR :

Monsieur le maire aborde le sujet qui consiste à délibérer pour entrer dans la démarche S.P.R (Site Patrimonial remarquable) présentée en détail par Monsieur VILVERT (architecte des bâtiments de France), lors du dernier conseil municipal du 06 Novembre 2018.

A la question posée par M le Maire, de savoir si des précisions complémentaires étaient utiles, tous les conseillers répondent que les informations de Mr VILVERT ont été suffisamment claires.

Monsieur le maire indique que le lancement de cette démarche va nous permettre de postuler à la marque nationale « Petites Cités de caractère » et ainsi de pouvoir être éligible aux fonds accordés dans ce cadre par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Enthousiasmés par ce beau projet de mise en valeur du patrimoine de notre commune, les conseillers valident le projet de délibération concernant la démarche SPR, à l'unanimité des votes et donnent pouvoir à Mr le Maire pour signer les documents y afférents.

2°) Tarifs location salle Louis RAVEL :

Monsieur le Maire précise que les tarifs de location de la salle Louis Ravel doivent être réévalués au 1^{er} Janvier 2019 comme il en avait été convenu lors de la délibération du 12 Octobre 2015.

Il suggère d'augmenter les tarifs en fonction de l'indice du coût de la construction, soit 2.10%.

Les différents tarifs présentés sont votés à l'unanimité.

3°) Avenant convention de prise en charge des frais scolaires des écoles Publiques de Tournon S/Rhône:

-Monsieur le Maire fait part aux conseillers de l'avenant à la convention du 27 Mars 1992 concernant la participation annuelle de 759.09€.

Mr le Maire précise les nouveaux montants et élèves concernés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise et charge Mr le Maire de signer cette convention (à l'unanimité).

-Monsieur le Maire fait ensuite lecture d'un courrier adressé par le Président de l'OGEC Saint Joseph de Colombier le jeune, réclamant pour 5 élèves de Boucieu le Roi scolarisés dans cette école privée, la participation individuelle de 423 €.

Les conseillers n'y sont pas opposés, mais précisent que la lettre ne fait pas état du nom des enfants concernés. Par ailleurs ils réclament le document comptable sur le fonctionnement que l'on est en droit de disposer pour consultation de celui-ci. Charge à la secrétaire de Mairie pour obtenir ces renseignements et documents.

Dès l'obtention de ces éléments, les membres du conseil valident, à l'unanimité, le versement des 423€ par enfant.

4°) Protection sociale complémentaire-Mandat au centre de Gestion :

Il s'agit de mandater le Centre de Gestion pour la procédure de passation de participation au titre du risque Prévoyance-Garantie maintien du salaire pour les agents.

Mr le Maire précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au Service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient en fait de donner mandat préalable au CDG07 pour mener à bien la mise en concurrence pour le risque prévoyance, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Les conseillers approuvent cette démarche à l'unanimité des votes.

5°) Désignation d'un coordonnateur et Agent recenseur :

Par délibération les conseillers municipaux approuvent la nécessité de recruter temporairement un agent contractuel dans le cadre du recensement pour une période de un mois allant du 17 Janvier au 16 Février 2019.

Il a été décidé de valider la candidature de Madame Maryse OSTERNAUD qui a déjà procédé à cette mission à plusieurs reprises et ayant donné entière satisfaction.

Elle sera sous la responsabilité de Mme Nathalie BANC, la secrétaire de Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôture la séance du Conseil à 19H45

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

